



# Les positionnements des cahiers d'acteurs

---

**Annexe au compte rendu  
Septembre 2024**



PROJET DE MINE  
DE LITHIUM  
DANS L'ALLIER

ORGANISÉ PAR



## OBJECTIFS

L'équipe du débat a analysé 38 des 39 cahiers d'acteurs publiés, et a produit sur cette base une représentation schématique, sous forme de tableau, visant deux objectifs.

D'une part, dans le même esprit que l'analyse intermédiaire réalisée à mi-débat et présentée à Cournon d'Auvergne (23/5), il s'agit de faciliter l'appréhension de la richesse des contenus de ces cahiers d'acteurs.

D'autre part, cela permet de donner à voir un panorama synthétique de la diversité des positionnements potentiels relativement au projet.

Par sa vocation globale et par le format contraint des cahiers d'acteurs, **cette analyse peut comprendre des inexactitudes.**

En effet, elle est, par définition, **le fruit d'une interprétation et d'une simplification par les auteurs de cette analyse**, et n'a pas vocation à détailler l'ensemble des arguments de chacun des cahiers d'acteurs. Par ailleurs, il est à noter que le positionnement dans le tableau page suivante reflète l'analyse des arguments développés dans les cahiers d'acteurs, et **n'emporte pas de jugement sur le positionnement des institutions elles-mêmes.**

Cette analyse a enfin pour vocation d'inciter les lecteurs à **prendre connaissance des différents cahiers d'acteurs**, tous consultables dans leur intégralité sur cette page :

<https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/cahier-dacteurs-5464>

## MÉTHODOLOGIE

L'analyse a consisté à caractériser, pour chaque cahier d'acteur :

- **le positionnement global** (défavorable / favorable au projet), tel que formulé explicitement dans le document ou interprété par l'équipe du débat ;
- **les sujets traités et argumentés** dans le document, selon quatre critères principaux d'analyse :
  - le contexte national et mondial et l'opportunité du projet dans ce cadre (politiques énergétiques, politiques de mobilité, ressources minérales, ressources électriques, etc),
  - les impacts écologiques prévisibles du projet,
  - les effets socio-économiques prévisibles du projet,
  - l'intégration territoriale du projet (infrastructures, par exemple) ;
- **les conditions, demandes ou suggestions** formulées par les rédacteurs, en direction du maître d'ouvrage ou à destination d'autres acteurs (État notamment).

Cette première analyse a permis d'identifier des **pôles de positionnement** et de préoccupations structurés **selon deux grands axes** :

- d'une part, **la manière dont le projet EMILI apparaît opportun au regard du contexte global** : répondant à quels enjeux, à quelles conditions (demandes de stratégies, de débat public, etc) ;
- d'autre part, **la manière dont le projet EMILI apparaît opportun sur le territoire** : avec quel équilibre impacts - bénéfiques, à quelles conditions (connaissance, suivi, investissement, gouvernance, etc).

Au regard des cahiers d'acteurs, ont été caractérisés sur chacun de ces axes :

- **des nuances de positionnements**, formant une gradation des appréciations du projet (du type « oui » / « oui sous conditions / dans la mesure où », « ne se prononce pas », « conditions », « non »). Quatre gradations se dégagent sur l'axe du contexte, cinq gradations sur l'axe du territoire ;
- **les sujets, arguments et conditions** fondant ces nuances, de sorte à formuler les gradations sous la forme de **résumés de positionnement**.

Enfin, le croisement des deux axes a permis la constitution d'un **tableau d'analyse comportant 20 « cases »** pour l'identification des positions potentielles sur le projet.

L'analyse des cahiers d'acteurs a conduit à en renseigner 7, dont 2 avec une nuance, soit 9 positionnements.

Dans un souci de transparence et d'argumentation, chacun de ces 9 positionnements est :

- caractérisé par une **phrase de résumé** ;
- appuyé par la **liste des cahiers d'acteurs adoptant cette position** ;
- illustré par **deux courts extraits** de cahiers d'acteurs concernés.

Pages suivantes, vous trouverez le tableau d'analyse en version courte et en version plus développée.

VERSION "APERÇU"

<---- Opportunité à l'échelle nationale / la question du modèle de société ---->

<---- Opportunité locale / la question de l'avenir du territoire ---->

	La transition énergétique et la souveraineté sont des impératifs stratégiques pour le pays, auxquelles ce projet contribuerait.	L'opportunité de ce projet de peut être déterminée sans avoir débattu au préalable d'une stratégie globale définissant les besoins et les trajectoires en matière de sobriété, de mobilités durables, ainsi que des conditions d'usages du sous-sol.	Ne se prononce pas sur l'aspect stratégique de la transition et/ou du lithium à l'échelle nationale.	Ce projet n'est pas opportun du point de vue global et il n'est pas forcément nécessaire d'extraire du lithium.
Ce projet est une opportunité pour le territoire	<p>1 Un projet indispensable à la transition et la souveraineté, dont les avantages économiques surpassent les impacts (confiance en la réglementation et en l'entreprise), créant des opportunités pour une dynamique économique territoriale (emplois et formation, ligne ferroviaire, démographie, tourisme, image, etc.) à organiser avec les collectivités et les acteurs économiques.</p> <p>CCI 03, 63 et AURA (CA 12), AVENIA (CA 15), MEDEF 63 (CA 18), Montluçon Communauté (CA 20), MEDEF 03 (CA 21), Conseil départemental 03 (CA 22), Les Interpreneurs (CA 24), Goodyear France Montluçon (CA 30)</p> <p>2 Moindre positionnement sur l'ancrage territorial mais une confiance en les capacités, en France, à porter une mine responsable (réglementation, IRMA...).</p> <p>Alliance Minéraux Minerais et Métaux (CA 3), Euromines (CA 23), Société de l'Industrie Minérale (CA 28), Association Internationale du Lithium (CA 35), OFREMI (CA 36), Minéraux Industriels de France (CA 37), Société géologique de France (CA 38)</p>			
Ce projet peut être intéressant pour le territoire, mais sous conditions	<p>3 Le projet EMIL favorise l'autonomie énergétique et la décarbonation des mobilités et produire localement générerait des opportunités socio-économiques. Pour autant, cela doit se faire dans le cadre d'une dynamique locale (services publics, agriculture, etc.) avec des exigences environnementales et sociales. Inevitablement doit prendre sa part pour structurer les filières et assurer des retombées socio-économiques équitables sur le territoire.</p> <p>UD CGT Allier (CA 13), CGT du Groupe IMERYS (CA 31), CFDT (CA 32), Fédération PCF Allier (CA 34)</p>	<p>4 Afin de réaliser une transition énergétique juste, il convient de définir les besoins (de mobilité), les scénarii possibles (y compris de sobriété), dans une vision globale à l'échelle des filières (dont le recyclage). Le projet EMIL permettrait de gagner en autonomie énergétique et en décarbonation de la mobilité. Pour autant, cela doit se faire en minimisant les externalités négatives et en recherchant un projet le plus vertueux possible.</p> <p>Député Yannick Monnet (CA 8), The Shifters (CA 9), Groupe Les écologistes au Conseil Régional AURA (CA 33)</p>	<p>7 Ce projet pourrait être source de développement s'il est conduit main dans la main avec les acteurs locaux et de sorte à ne pas obérer les dynamiques territoriales de développement liées au tourisme, à la nature, à l'agriculture.</p> <p>CC Saint-Pourçain Sioule Limagne (CA 25), Entrepreneurs du Naturopôle (CA 27)</p>	
Un équilibre est à construire avec exigence afin d'assurer un avenir viable du territoire		<p>5 L'industrialisation pour la transition énergétique doit s'accompagner d'une politique nationale ambitieuse, cohérente et efficace, sous pilotage public. Il faudrait une vision de long terme sur l'avenir du territoire et sur tous les enjeux. Pour être acceptable, le projet doit faire l'objet de conditions strictes, de réelles retombées territoriales et d'une gouvernance locale plurielle et forte.</p> <p>FNE Allier (CA 6), FNE AURA (CA 11), Les écologistes 03 (CA 29)</p> <p>6 Les besoins de transition énergétique sont importants et nécessitent une stratégie globale et cohérente associant sobriété, recyclage, etc. Les enjeux doivent être pensés à l'échelle nationale et le projet paraît donc prématuré (sans informations majeures marquantes à ce stade). Pour autant, si le projet devait se faire, il conviendrait qu'il soit exemplaire en matière environnementale et socio-économique, assorti d'une gouvernance locale forte ou sous maîtrise publique.</p> <p>FNE (CA 1), La France Insoumise (CA 2), Global Chance (CA 5), Fondation pour la Nature et pour l'Homme (CA 26)</p>		
Pas de positionnement sur l'opportunité du projet mais des conditions sur ses bénéfices territoriaux			<p>8 Les financements publics et les travaux prévus en faveur du rail pourraient relever davantage d'intérêts privés (l'Imerys) que d'un intérêt collectif. Il est nécessaire d'assurer les conditions pour que l'ensemble de la population du territoire et les usagers du rail en Région n'en pâtissent pas et puissent, au contraire, en bénéficier réellement.</p> <p>Collectif AuRail (CA 16), CODERAIL (CA 19)</p>	
Ce projet n'est pas opportun pour le territoire				<p>9 Ni ici, ni ailleurs : l'avenir du pays et du territoire de l'Allier passe par d'autres projets et un autre modèle de société.</p> <p>Collectif Rivairens de Saint-Bonnet (CA 7), Préservons la Forêt des Colettes (CA 10), Les Soulèvements de la Terre / L'Allier se soulève (CA 14), Confédération paysanne 03 (CA 17), Confédération paysanne 63 (CA 39)</p>



## LES POSITIONNEMENTS

### Les 4 grandes familles de positionnements sur l'axe de l'opportunité au regard du contexte global

**La transition énergétique et la souveraineté sont des impératifs stratégiques pour le pays, auxquelles ce projet contribuerait.**

*Il vaut mieux extraire du lithium en France que dans des Etats soumis à de moindres exigences environnementales et sociales, dans la mesure où :*

- sont mises en place une filière globale, des débouchés industriels et une économie circulaire du lithium ;
- les conditions d'un développement durable sont respectées (maîtrise des impacts environnementaux et information des populations), ce qui serait le cas en France.

**L'opportunité de ce projet de peut être déterminée sans avoir débattu, au préalable, d'une stratégie globale définissant les besoins et les trajectoires en matière de sobriété, de mobilités durables, ainsi que des conditions d'usages du sous-sol.**

- Définir une stratégie de transition écologique et énergétique (mesurer les besoins, mettre en oeuvre de la sobriété des usages de matière et de mobilité, assurer l'habitabilité de la planète, etc) et en débattre.
- Structurer une filière globale (dont voitures réparables, recyclage, etc).
- Renforcer la place des pouvoirs publics dans le pilotage, voire le portage du projet.

**Ne se prononce pas sur l'aspect stratégique de la transition et/ou du lithium à l'échelle nationale**

**Ce projet n'est pas opportun du point de vue global et il n'est pas forcément nécessaire d'extraire du lithium**

- Il convient avant tout de définir une politique globale de transition écologique (et pas uniquement énergétique) incluant la sobriété et repensant la mobilité.
- Rejet du concept de souveraineté énergétique.
- Récusation d'un choix irréversible, dans un contexte d'incertitude.
- Exigence d'une maîtrise publique du sous-sol (donc du lithium), sans recours aux opérateurs privés.

### Les 5 grandes familles de positionnements sur l'axe de l'opportunité sur le territoire :

**Ce projet est une opportunité pour le territoire**

- Pour développer le tissu industriel local et une économie circulaire.
- Pour construire un écosystème partenarial local.
- Pour intégrer pleinement l'amélioration de la ligne ferroviaire.
- Pour maîtriser les impacts environnementaux et associer les populations locales.

**Ce projet peut être intéressant pour le territoire, mais sous conditions**

- Optimiser les retombées économiques de la réindustrialisation (emplois, filières locales, stratégie territoriale, accompagnement et répartition de la plus-value).
- Maîtriser et réduire les impacts environnementaux et sanitaires.
- Mettre en place une gouvernance locale plurielle autour du projet.
- Accompagner les communes à préparer l'accueil de cette activité.

**Un équilibre est à construire avec exigence afin d'assurer un avenir viable du territoire**

- Exemplarité en matière d'impacts environnementaux et sanitaires (connaissance et études d'impact, éviter / réduire / compenser, etc.), y compris sur l'après-mine.
- Assurer que le territoire bénéficie de retombées réelles, y compris en termes de transport ferroviaire.
- Développer une ambitieuse stratégie contributive au développement du territoire permettant de limiter les impacts négatifs sur d'autres activités et de renforcer les bénéfices socio-économiques.
- Viser une sobriété et une efficacité maximales des process.
- Une dynamique démocratique tout au long du projet, dans le cadre d'une gouvernance locale plurielle et forte (avec les associations et les citoyen.nes).

**Pas de positionnement sur l'opportunité du projet mais des conditions sur ses bénéfices territoriaux**

**Ce projet n'est pas opportun pour le territoire**

- Les impacts en matière de consommation d'eau et d'énergie, les risques de pollution et les volumes de déchets produits ne sont pas acceptables (une mine propre n'existe pas).
- Ce projet et ses impacts nuiraient à l'avenir du territoire.

## Les 9 positionnements exprimés :

1. **Un projet indispensable à la transition et la souveraineté, dont les avantages économiques surpassent les impacts (confiance en la réglementation et en l'entreprise), créant des opportunités pour une dynamique économique territoriale (emplois et formation, ligne ferroviaire, démographie, tourisme, image, etc.) à organiser avec les collectivités et les acteurs économiques.**

### Cahiers d'acteurs concernés :

CCI 03, 63 et AURA (CA 12), AVENIA (CA 15), MEDEF 63 (CA 18), Montluçon Communauté (CA 20), MEDEF 03 (CA 21), Conseil départemental 03 (CA 22), Les Interpreneurs (CA 24), Goodyear France Montluçon (CA 30).

### Deux verbatims :

« Un projet utile pour mener à bien la transition écologique de la France (...). Une opportunité pour pratiquer en France des modèles d'extraction le plus responsable possible. L'Allier peut être une vitrine mondiale d'un type d'exploitation combinant des réflexions innovantes afin de minimiser les impacts environnementaux et sociaux. (...) Si le projet ne se faisait pas, on peine à imaginer quelles autres solutions pourraient se présenter pour juguler la perte démographique » (CA 12).

« Le projet EMILI offre ainsi une réelle opportunité pour impulser un renouveau économique notamment sur le bassin de Montluçon et soutenir l'emploi local. Il s'inscrit en cohérence avec l'histoire industrielle de ce territoire (...) Considérant les potentialités immenses de la matière première qu'est le lithium, il s'agit bien par ce projet, de créer une filière multisectorielle ouvrant à divers débouchés industriels dépassant largement le champ de l'industrie automobile (...). C'est cet engagement, au nom des générations futures, qui nous oblige tous à faire de ce projet EMILI un modèle intégré de développement durable, conciliant activités économiques, emploi, préservation de l'environnement et des ressources naturelles, qualité du cadre de vie et cohésion sociale » (CA 22).

2. **Même angle que le n°1, avec un moindre positionnement sur l'ancrage territorial mais une confiance en les capacités, en France, à porter une mine responsable (réglementation, IRMA...).**

### Cahiers d'acteurs concernés :

Alliance Minéraux Minerais et Métaux (CA 3), Euromines (CA 23), Société de l'Industrie Minérale (CA 28), Association Internationale du Lithium (CA 35), OFREMI (CA 36), Minéraux Industriels de France (CA 37), Société géologique de France (CA 38).

### Deux verbatims :

« La France (et de manière générale l'Europe) est dépendante de l'Étranger pour son approvisionnement en ressources minérales : l'Europe ne compte que pour 3 % de la production mondiale de métaux alors qu'elle en consomme plus de 18 % (Raw Materials Scoreboard, 2021). (...) C'est dans ce cadre que se situe le projet porté par Imerys d'une mine de lithium dans l'Allier. Avec une ressource en lithium potentiellement importante, ce projet pourrait répondre aux enjeux pour peu que les études à venir en précisent les contours et les volumes et que toutes les questions relatives à ses impacts environnementaux et sociétaux aient bien été analysées » (CA 38).

« Le projet EMILI apparaît comme une opportunité pour la souveraineté industrielle européenne. En outre, la réglementation française, particulièrement exigeante, ainsi que son mix énergétique et les choix retenus par Imerys (transport par voie ferroviaire, référentiel IRMA...) en font un projet bas carbone qui pourra faire jurisprudence dans le secteur minier. (...) Le projet EMILI pourrait également servir d'exemple en matière de responsabilité sociale et environnementale lors de l'ouverture de nouvelles mines (...). » (CA 35).

3. **Le projet EMILI permettrait de gagner en autonomie énergétique et en décarbonation de la mobilité. Produire localement permettrait de bénéficier d'opportunités socio-économiques. Pour autant, cela doit se faire dans le cadre d'une dynamique locale cohérente (services publics, agriculture, etc), avec des exigences environnementales, sociales et au travail. Imerys doit s'engager à prendre sa part pour structurer les filières et assurer des retombées socio-économiques équitables sur le territoire.**

### Cahiers d'acteurs concernés :

UD CGT Allier (CA 13), CGT du Groupe IMERYS (CA 31), CFDT (CA 32), Fédération PCF Allier (CA 34)

### Deux verbatims :

« L'enjeu d'autonomie stratégique de la France et de l'Europe, pour moins dépendre de la Chine notamment, et maîtriser toute la chaîne (production minière, raffinage et fabrication) doit s'accompagner de mesures de soutien (...) L'économie circulaire dans la filière lithium reste à

construire pour la rendre plus sobre en extraction. (...) IMERYS, sur la base des compétences acquises sur le site EMILI, doit prendre sa part dans l'organisation de la collecte, du stockage, du démantèlement, du reconditionnement de batterie (...) un contrat de territoire, sur la base de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, doit pouvoir se concevoir (...) La création d'une instance permanente de dialogue territorial, incluant les représentants des organisations syndicales (du donneur d'ordre et des sous-traitants), des collectivités locales, des associations de riverains, des ONG » (CA 32).

« L'absence de véritable débat concernant le virage tout électrique, qui concerne les véhicules particuliers (...) Si ce projet voit le jour, ce dernier se devra d'être exemplaire tant sur le respect des normes environnementales que sociales. (...) Point négatif : Projet porté par une entreprise privée et cotée en bourse (...) Points positifs : Ligne ferroviaire Montluçon-Gannat, colonne vertébrale du projet (...) Création d'emplois (...), et engagement de favoriser un recrutement en local (...) formation en faisant appel aux organismes locaux, (...) privilégiant les entreprises locales » (CA 13).

- 4. Afin de réaliser une transition énergétique juste, il convient de définir les besoins (de mobilité), les scénarii possibles (y compris de sobriété), dans une vision globale à l'échelle des filières (dont de recyclage). Le projet EMILI permettrait de gagner en autonomie énergétique et en décarbonation de la mobilité. Pour autant, cela doit se faire en minimisant les externalités négatives et en recherchant un projet le plus vertueux possible.**

#### **Cahiers d'acteurs concernés :**

Député Yannick Monnet (CA 8), The Shifters (CA 9), Groupe Les écologistes au Conseil Régional AURA (CA 33).

#### **Deux verbatims :**

« La nécessaire revitalisation de nos territoires ruraux passera par des projets de réindustrialisation porteurs d'emplois qualifiés et durables. Ces activités doivent également permettre de conquérir une valeur ajoutée réelle pour nos territoires. La préservation nécessaire de notre cadre de vie doit se conjuguer avec une indispensable protection de l'environnement (...) cela suppose d'accompagner nos communes aujourd'hui étranglées financièrement. Les politiques de l'État doivent être adaptées en conséquence (...) L'exigence d'un contrôle public et démocratique effectif (...) » (CA 8).

« Ce projet pose le dilemme de l'atteinte à la biodiversité, d'une consommation élevée d'eau et d'énergie, de la gestion de déchets, au nom de la transition écologique. Il permettrait d'assurer une production locale de lithium sur un site minier déjà exploité et ainsi éviter d'exporter les externalités négatives liées à cette exploitation, tout cela s'inscrivant dans une logique d'indépendance stratégique. Si ce projet devait aboutir, il faudrait trouver un système de compensation en direction des populations locales qui seront impactées par cette mine en plus de standards environnementaux très élevés imposés à Imerys afin d'avoir le projet le plus vertueux possible » (CA 33).

- 5. La réindustrialisation pour la transition énergétique doit s'accompagner d'une politique nationale ambitieuse, cohérente et efficace, sous pilotage public. Il faudrait une vision de long terme sur l'avenir du territoire et sur tous les enjeux. Pour être acceptable, le projet doit faire l'objet de conditions strictes, de réelles retombées territoriales et d'une gouvernance locale plurielle et forte.**

#### **Cahiers d'acteurs concernés :**

FNE Allier (CA 6), FNE AURA (CA 11), Les écologistes 03 (CA 29).

#### **Deux verbatims :**

« La sobriété et le recyclage doivent être la priorité. (...) Avant toute ouverture de nouvelles mines, la filière de la voiture électrique depuis l'extraction jusqu'à la réutilisation et le recyclage des batteries devraient avoir atteint un degré de maturité suffisant, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Sans un modèle structurant d'aménagement du territoire et de mobilité, le projet Imerys paraît relever de la transition industrielle que d'un véritable projet de transition énergétique (...) Imerys, pour être crédible sur la « mine responsable » doit se positionner sur les usages qui seraient faits du métal extrait. (...) Les incidences environnementales du projet devront être établies sur toute la durée de vie de la mine et pour l'après-mine. Nous serons vigilants sur le respect des prescriptions » (CA 11).

« L'ouverture d'une mine de lithium en France s'inscrit dans un double objectif de souveraineté et de responsabilité. Pour les écologistes, il faut néanmoins exiger deux types de garanties :

- celle de la sobriété dans les usages du lithium ;
- celle de la maîtrise maximale des impacts environnementaux » (CA 29).



6. **Les besoins de transition énergétique sont importants et nécessiteraient une stratégie globale et cohérente associant sobriété, recyclage, etc. Les enjeux doivent être pensés à une échelle nationale et le projet paraît donc prématuré (et/ou des informations majeures manquent à ce stade). Pour autant, si le projet devait se faire, il conviendrait d'en faire un projet exemplaire en matière environnementale et socio-économique, assorti d'une gouvernance locale forte ou sous maîtrise publique.**

**Cahiers d'acteurs concernés :**

FNE (CA 1), La France Insoumise (CA 2), Global Chance (CA 5), Fondation pour la Nature et pour l'Homme (CA 26).

**Deux verbatims :**

« Le prérequis à tout projet d'extraction en France est la définition et la quantification de nos besoins dans une trajectoire de réduction de la consommation des ressources naturelles et de sobriété. Cependant l'État n'a aujourd'hui pas effectué ce travail prévisionnel pourtant essentiel afin que l'extraction soit un véritable levier de la transition écologique. (...) l'ouverture d'une mine de lithium en France doit impérativement s'accompagner d'un ensemble de mesures pour prévenir et limiter les impacts environnementaux et sociaux négatifs. (...) Nous présentons des solutions et recommandations visant, dans une trajectoire de sobriété, une extraction minière plus responsable, et à même de réunir les conditions d'une transition écologique acceptée et juste. Nous y rappelons également la nécessité de définir ces conditions d'exploitation dans le cadre d'un débat démocratique » (CA 26).

« Le premier facteur de réduction de cette dépendance est de "consommer moins et consommer mieux " par la sobriété et l'efficacité énergétique. (...) décarboner production et consommation va augmenter le besoin en batteries. De ce point de vue, la batterie lithium est aujourd'hui une technologie suffisamment maîtrisée et donc mobilisable dans un délai compatible avec l'urgence climatique (...) on ne peut, sur le plan moral refuser à priori le projet EMILI, ce qui reviendrait à utiliser du lithium en reportant à d'autres l'impact écologique et carbone. (...) il semble important de reconnaître le caractère stratégique du lithium et de confier sa production sous la responsabilité exclusive de l'État, avec obligation d'adapter la production aux besoins, dans un cadre de sobriété et d'efficacité énergétiques. (...) de prévoir l'installation – sous la responsabilité de représentants de l'État – d'une CLIS à l'instar de ce qui existe dans le domaine du nucléaire avec les moyens d'études » (CA 5).

7. **Le projet pourrait être source de développement s'il est conduit main dans la main avec les acteurs locaux et de sorte à ne pas obérer les dynamiques territoriales de développement liées au tourisme, à la nature, à l'agriculture.**

**Cahiers d'acteurs concernés :**

CC Saint-Pourçain Sioule Limagne (CA 25), Entrepreneurs du Naturopôle (CA 27).

**Verbatim :**

« Ce projet d'ampleur présente des opportunités de développement pour le secteur ouest du territoire. Il pourrait permettre la création de nombreux emplois et d'enclencher la production de valeur ajoutée au niveau local. C'est également l'opportunité de consolider la ligne ferroviaire Montluçon-Gannat. Néanmoins, ce projet est source potentielle d'impacts de différentes natures qui ne sauraient compromettre l'avenir du territoire. C'est pourquoi la Communauté de communes sera vigilante sur l'identification des enjeux et impacts et veillera à disposer d'une bonne connaissance des données associées pour permettre des prises de décision éclairées dans les prochaines étapes du projet » (CA25).

8. **Les financements publics et les travaux prévus en faveur du rail pourraient relever davantage d'intérêts privés (d'Imerys) que d'un intérêt collectif. Il est nécessaire d'assurer les conditions pour que l'ensemble de la population du territoire et les usagers du rail en Région n'en pâtissent pas et puissent, au contraire, en bénéficier réellement.**

**Cahiers d'acteurs concernés :**

Collectif AuRail (CA 16), CODERAIL (CA 19).

**Deux verbatims :**

« Il y a fort à craindre que s'il y a crédits, ceux affectés ne servent qu'à la simple régénération nécessaire au trafic fret de lithium. Ce serait une remise en état au rabais qui pourrait cependant recevoir l'approbation de ceux jugeant exclusivement déterminant le nombre d'emplois annoncé par IMERYS. Il faut alors prendre conscience qu'une telle acceptation porterait un coup fatal à la nécessaire modernisation du réseau ferroviaire desservant le bassin de Montluçon. (...) À tous les niveaux, il y a lieu d'interpeller les centres de décision pour qu'ils prennent conscience que l'état actuel du réseau ferroviaire du bassin ne doit pas constituer un frein à toute tentative de réindustrialisation. Des moyens doivent être rapidement mis en œuvre pour développer la vie économique du territoire bourbonnais » (CA 19).

« Nous ne portons pas un avis sur l'utilité même de ce projet de mine dans l'Allier, par contre nous ne sommes pas d'accord sur le financement de la modernisation des infrastructures ferroviaires d'accès. (...) Nous considérons que ce projet de mine est d'intérêt national et que le financement de ces travaux ferroviaires destinés uniquement au fret à destination de et depuis la mine, ne bénéficiera en aucun cas aux habitants et usagers de la région » (CA 16).

## 9. Ni ici, ni ailleurs : l'avenir du pays et du territoire de l'Allier passe par d'autres projets et un autre modèle de société.

### **Cahiers d'acteurs concernés :**

Collectif Riverains de Saint-Bonnet (CA 7), Préservons la Forêt des Colettes (CA 10), Les Soulèvements de la Terre / L'Allier se soulève (CA 14), Confédération paysanne 03 (CA 17), Confédération paysanne 63 (CA 39).

### **Deux verbatims :**

*« Faire une mine ici ne fera pas stopper les conditions abominables dans lesquelles les mines opèrent dans d'autres pays. Aucune souveraineté ne sera jamais atteinte, car de très nombreux métaux entrent dans la composition des batteries, et nous ne disposons pas de toute cette diversité de métaux. (...) Aucune certitude que le lithium produit sera bien réservé à la France (...) Les nuisances pour les riverains seront incontestables et irréversibles (...) L'argument de l'emploi mis en avant par Imerys est un leurre : nous pouvons créer de l'emploi sans risquer de détruire la planète. (...) Saint Bonnet de Rochefort NE VEUT PAS de ce projet et n'en a PAS BESOIN ni sur le plan démographique, ni sur le plan économique » (CA 7).*

*« Commençons par revoir nos modes de mobilité et de consommation (...) La mine sera toujours là pour détruire la biodiversité locale et notre environnement pour des décennies, voire des siècles » (CA 10).*